



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-01-009

**Demande de subvention auprès de la Région
Sud au titre du projet de la rénovation de la
gare-Rénovation du bâtiment-**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2122-22 4^{ème},

Vu la délibération donnant délégation au maire

Vu la délégation générale donnée au Directeur général des Services,

DECIDE

Article 1^{er} : de demander à la région Sud une subvention d'un montant de 200.000 euros pour le projet de rénovation de la gare (arrêté de bien en état d'abandon manifeste et rachat à la SNCF en 2021), sur un projet de rénovation du bâtiment chiffré à 540.000 euros TTC

Article 2 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse

Fait à Morières-lès-Avignon,
Le 24/01/2023

Le Maire

Grégoire SOUQUE

P/P V REY, DGS

HOTEL DE VILLE





Morières
lès Avignon

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le

ID : 084-218400810-20230124-2023_01_009-AR

